

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 21 mars 2018 à 14 h 00, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Serge Lestage	Maire suppléant de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Normand Morin	Maire de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M <sup>me</sup>	Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière

**EST ABSENT :**

M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
----	----------------	---------------------

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 14 h 00 et le quorum est constaté.

Rés. 2018-48 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en enlevant :

- 6.10) Certificat de conformité - Règlement 2018-935 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau
- 6.11) Certificat de conformité - Règlement 2018-936 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau
- 6.13) Octroi du contrat de construction - Réhabilitation des chaussées aéroportuaires
- 6.15) Demande financière Association forestière Côte-Nord

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2018-49 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018.

Rés. 2018-50     **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - FÉVRIER 2018**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de février incluant la compilation des activités.

Rés. 2018-51     **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2018-03.

**6. AFFAIRES COURANTES**

Rés. 2018-52     **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Février 2018**

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 357 866,77 \$.

Rés. 2018-53     **6.2 Modification de l'heure des séances du conseil**

CONSIDÉRANT                      qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil des maires doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT                      que ledit calendrier prévoit que les séances ordinaires pour l'année 2018 se tiennent à 14 h;

CONSIDÉRANT                      qu'il y a lieu de modifier l'heure du début des séances ordinaires.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que l'heure de début des séances ordinaires du conseil soit fixée à 15 h aux dates suivantes:

- |            |                |
|------------|----------------|
| - 18 avril | - 19 septembre |
| - 23 mai   | - 17 octobre   |
| - 20 juin  | - 28 novembre  |
| - 15 août  | - 19 décembre  |

Qu'avis public du contenu du calendrier soit publié, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 148.0.1 du Code municipal, et que la présente résolution soit transmise à toutes les MRC de la Côte-Nord.

- Rés. 2018-54     **6.3 Représentant de la MRC - Unité régionale des loisirs et des sports de la Côte-Nord**
- CONSIDÉRANT                    qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant de la MRC pour siéger à l'Unité régionale des loisirs et des sports de la Côte-Nord.
- Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu de nommer monsieur Jean-Yves Bouffard pour siéger à titre de représentant de la MRC de Manicouagan au sein de l'Unité régionale des loisirs et des sports de la Côte-Nord.
- Rés. 2018-55     **6.4 Régime de retraite par financement salarial - FTQ**
- CONSIDÉRANT                    que les employés syndiqués ont majoritairement décidé d'adhérer au Régime de retraite par financement salarial (RRFS) offert par la FTQ et de mettre fin au Régime de retraite simplifié de Desjardins sécurité financière;
- CONSIDÉRANT                    que cette modification n'occasionne aucun changement dans les contributions de l'employeur, ni aucune contribution financière au déficit actuariel, lequel est entièrement assumé par le groupe;
- CONSIDÉRANT                    qu'une lettre d'entente doit intervenir entre le SCFP, section locale 2633 et la MRC de Manicouagan relativement à la mise en place du RRFS-FTQ.
- Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que le préfet, monsieur Marcel Furlong et la directrice générale, madame Patricia Huet, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente à intervenir avec le SCFP, section locale 2633.
- Rés. 2018-56     **6.5 Coupe du Monde de Paracyclisme 2018-2019 / Modification à la résolution 2017-219**
- CONSIDÉRANT                    que, conformément à la résolution 2017-219, la MRC de Manicouagan a accepté d'être partenaire financier de la Coupe du Monde de Paracyclisme Route UCI qui aura lieu en août 2018 et à l'été 2019 à Baie-Comeau;
- CONSIDÉRANT                    que la MRC a octroyé une contribution financière de 30 000 \$ à Gestion SPACT pour la tenue de chacun de ces événements;

CONSIDÉRANT que les taxes de vente fédérale et provinciale, totalisant 4 492,50 \$, sont applicables sur chacune des contributions puisque la MRC reçoit une contrepartie publicitaire;

CONSIDÉRANT que la MRC récupère un montant de 2 996,25 \$ sur les taxes payées sur chaque contribution.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu qu'un montant de 4 492,50 \$ soit ajouté à chacune des contributions annuelles de 30 000 \$ versées à Gestion SPACT, et ce, afin de couvrir les taxes applicables.

Rés. 2018-57 **6.6 Contribution financière - Dossier Désenclavement**

CONSIDÉRANT que les préfets de la Côte-Nord se sont entendus pour une mise de fonds initiale de 21 500 \$, à répartir entre les MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage établi pour le Fonds de développement des territoires, relativement aux enjeux régionaux de désenclavement, soit l'achèvement de la route 138 et la construction d'un pont sur le Saguenay.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan autorise la directrice générale à approprier un montant de 3 670,05 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) pour sa contribution financière.

Rés. 2018-58 **6.7 Demande d'aide financière au FARR - Vidéoconférence MRC de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite se doter d'un équipement de vidéoconférence permettant de joindre l'ensemble de ses partenaires et les autres MRC, afin de réduire les coûts de transport et le temps de déplacement compte tenu de la grandeur du territoire nord-côtier;

CONSIDÉRANT que ce projet totalisant 16 663,27 \$ est admissible à une aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu :

Que la directrice générale, madame Patricia Huet, soit et est autorisée à déposer une demande d'aide financière de 13 330,61 \$ au FARR, représentant 80 % du coût de projet.

Que la MRC autorise la directrice générale à approprier un montant de 3 332,66 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT), lequel montant constitue sa mise de fonds dans le projet.

Rés. 2018-59     **6.8 Travaux de plomberie et travaux électriques supplémentaires - Édifice municipal**

CONSIDÉRANT                    les travaux de plomberie et les travaux électriques supplémentaires requis dans le cadre du réaménagement de bureaux de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT                    les factures reçues de Plomberie Chauffage O'Max relatives à la réalisation des travaux de plomberie totalisant 1 421,97 \$, taxes en sus.

CONSIDÉRANT                    la facture reçue de Boréal Entrepreneur relative aux travaux électriques supplémentaires totalisant 2 473,38 \$, taxes en sus.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à financer le coût desdits travaux de la façon suivante :

- Un montant de 1 492,89 \$ provenant du fonds de roulement de la MRC, remboursable sur une période de 4 ans (2019-2022).
- Un montant de 2 596,74 \$ du surplus accumulé de la MRC.

Rés. 2018-60     **6.9 Demande d'aide financière - Action-Chômage Côte-Nord**

CONSIDÉRANT                    que l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé une aide financière de 2 000 \$ à Action-Chômage Côte-Nord;

CONSIDÉRANT                    que cette aide financière leur permettra notamment:

- De développer des activités d'information auprès des groupes de travailleurs et travailleuses afin de les informer et de les outiller face aux nouvelles réalités de l'assurance-emploi;
- D'effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs;
- D'organiser et d'animer une table de concertation régionale sur l'assurance-emploi réunissant les principaux acteurs sociaux, politiques et économiques de la région;

CONSIDÉRANT                    que la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le Fonds de développement des territoires (FDT).

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC autorise la directrice générale à verser un montant de 341,40 \$ à Action-Chômage Côte-Nord, et ce, à même le budget d'opération.

**6.10 Certificat de conformité - Règlement 2018-935 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**6.11 Certificat de conformité - Règlement 2018-936 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2018-61 **6.12 Certificat de conformité au SADR concernant le programme d'amélioration de la Route 389**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau ainsi que le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 150 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement, l'un de ses ministres ou un mandataire de l'État ne peut faire une intervention sur un territoire où est en vigueur un schéma adopté par le conseil d'un organisme compétent, que si cette intervention est réputée, en vertu de l'article 157, conforme au schéma;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de l'avis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que cette intervention est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé pour l'avis d'intervention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Projets B, C, D et E du programme d'amélioration de la route 389), le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**6.13 Octroi du contrat de construction - Réhabilitation des chaussées aéroportuaires**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2018-62 **6.14 Financement supplémentaire ID Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a confié son développement économique local et régional à ID Manicouagan (CLD);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter la contribution financière accordée à ID Manicouagan, spécifiquement pour la réalisation de nouveaux projets.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan approprie du Fonds de développement des territoires (FDT) une contribution supplémentaire de 200 000 \$ à être versée à ID Manicouagan (CLD) pour l'année financière 2018;

Que le solde de ladite contribution supplémentaire, non engagé au 31 décembre 2018, soit remboursé à la MRC.

#### **6.15 Demande financière Association forestière Côte-Nord**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **6.16 FQM - Nomination à la Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme (point d'information)**

La directrice générale de la MRC informe les membres du conseil que le préfet élu au suffrage universel, M. Marcel Furlong, a été nommé à titre de membre de la Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme de la Fédération québécoise des municipalités.

Rés. 2018-63

#### **6.17 Contribution financière / Station Uapishka**

CONSIDÉRANT qu'en février 2016, la Station Uapishka a fait l'acquisition d'infrastructures dans le but d'y aménager une station d'écotourisme et de recherche scientifique qu'elle exploite depuis;

CONSIDÉRANT que ladite station est située dans la réserve de biodiversité Uapishka, la plus grande aire naturelle protégée de ce type au Québec, à l'intérieur du territoire ancestral traditionnel (Nitassinan) de Pessamit et d'un territoire désigné par L'UNESCO;

CONSIDÉRANT que la Station Uapishka S.E.N.C. met actuellement en oeuvre un plan d'optimisation de ses infrastructures, lequel repose sur le renouvellement et la relocalisation de ses installations sur un site plus stratégique du même secteur;

CONSIDÉRANT que ce projet d'immobilisation est couplé à un plan d'expansion de ses marchés, basé sur la structuration de produits touristiques novateurs et sur l'intensification de ses actions de marketing, axant particulièrement celles-ci sur le réhaussement de l'achalandage en provenance de l'extérieur du Québec et de l'international;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 3 267 781 \$.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

Que la MRC de Manicouagan contribue financièrement à ce projet pour un montant de 100 000 \$;

Que la directrice générale soit et est autorisée à approprier ce montant du Fonds Tounustouc, à même l'enveloppe réservée pour le TNO de la Rivière-aux-Outardes.

Rés. 2018-64

### **6.18 Assurances collectives / Aéroport de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le régime d'assurances collectives de l'aéroport de Baie-Comeau vient à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2018;

CONSIDÉRANT la tarification proposée par le régime des Chambres de commerce.

Sur motion de monsieur Normand Morin, il est proposé et unanimement résolu d'accepter la proposition de renouvellement du régime d'assurances collectives de l'aéroport de Baie-Comeau, reçue par le régime des Chambres de commerce et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, le tout conformément aux taux soumis dans leur proposition datée du 19 mars 2018, laquelle représente une diminution de 0,3 %.

## **7. AVIS DE MOTION**

### **7.1 Règlement 2018-01 modifiant l'article 4 du règlement 2017-07 relatif au Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Manicouagan**

Le préfet, monsieur Marcel Furlong, donne avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, d'un règlement portant le numéro 2018-01 modifiant les définitions de l'article 4 du règlement 2017-07 relatif au Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Manicouagan.

Le projet de règlement est présenté séance tenante et demande de dispense de lecture du règlement lors de son adoption est faite par le proposeur.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

Les affaires nouvelles sont fermées.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gaston Lessard émet des commentaires ou s'interroge sur les points suivants :

- Le fonds Tounustouc devait être pour des projets fauniques
- Félicitations pour la participation de messieurs Furlong et Montigny dans le dossier des coupes de bois sur notre territoire
- L'annonce de la réouverture du Centre de Bénévolat
- Le transfert de directions régionales nuit à la revitalisation de la région et la direction de la Protection civile est encore au Saguenay.
- La pertinence d'inviter M. Dan Bilefsky, correspondant du New York Times basé à Montréal, qui fait actuellement le tour des régions.



M. Lafontaine pose des questions sur la contribution supplémentaire à ID Manicouagan et sur l'utilisation du Fonds Touloustouc pour la Station Uapishka.

Les journalistes questionnent sur les points suivants :

- Si le déplacement de la Station Uapishka est dû à la montée de l'eau du Réservoir Manic V
- Nouveaux projets chez ID Manicouagan à même le Fonds de développement des territoires (FDT)
- Travaux de la piste de l'aéroport
- Bilan migratoire pour la Côte-Nord
- La modification de l'heure des réunions du conseil.

Rés. 2018-65    **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 14 h 45.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

PATRICIA HUET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

---

MARCEL FURLONG  
PRÉFET

---

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN**

**768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6**

---

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 MARS 2018 À 14 H 00  
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

---

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - FÉVRIER 2018**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Février 2018
  - 6.2.** Modification de l'heure des séances du conseil
  - 6.3.** Représentant de la MRC - Unité régionale des loisirs et des sports de la Côte-Nord
  - 6.4.** Régime de retraite par financement salarial - FTQ
  - 6.5.** Coupe du Monde de Paracyclisme 2018-2019 / Modification à la résolution 2017-219
  - 6.6.** Contribution financière - Dossier Désenclavement
  - 6.7.** Demande d'aide financière au FARR - Vidéoconférence MRC de Manicouagan
  - 6.8.** Travaux de plomberie et travaux électriques supplémentaires - Édifice municipal
  - 6.9.** Demande d'aide financière - Action-Chômage Côte-Nord
  - 6.10.** Certificat de conformité - Règlement 2018-935 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau

- 6.11.** Certificat de conformité - Règlement 2018-936 modifiant le règlement 2006-698 (usages conditionnels) Ville de Baie-Comeau
- 6.12.** Certificat de conformité au SADR concernant le programme d'amélioration de la Route 389
- 6.13.** Octroi du contrat de construction - Réhabilitation des chaussées aéroportuaires
- 6.14.** Financement supplémentaire ID Manicouagan
- 6.15.** Demande financière Association forestière Côte-Nord
- 6.16.** FQM - Nomination à la Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme (point d'information)
- 6.17.** Contribution financière / Station Uapishka
- 6.18.** Assurances collectives / Aéroport de Baie-Comeau

## **7. AVIS DE MOTION**

- 7.1.** Règlement 2018-01 modifiant l'article 4 du règlement 2017-07 relatif au Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de Manicouagan

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **10. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

